

Informations légales sur le RGPD

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection de Données), je suis ici tenu de vous informer que les informations collectées le seront sur support informatique et papier. Leur conservation pour une durée limitée a pour seul objectif de vous aider dans l'accompagnement proposé. Elles ne seront jamais divulguées de quelque façon que ce soit, ni utilisées à usage commercial ou autre.

Les seules situations où elles pourraient être partagées avec en tiers extérieur sont :

- En cas de demande de votre part, à des tiers clairement identifiés ensemble, et avec votre accord express. Par exemple communiquer un bilan psychologique à la maitresse ; envoyer une attestation de suivi à votre mutuelle ; etc.*
- En cas de demande par un tiers dit "autorisé", à laquelle le psychologue ne peut se soustraire : administration de la justice, de la police et de la gendarmerie ; administration fiscale ; organismes de sécurité sociale, dans le cadre de la lutte contre la fraude, et les organismes en charge de l'instruction, du versement et du contrôle du RSA ; huissiers de justice.*

N'hésitez pas à me questionner pour plus d'information.